

NOUVELLE DISPOSITION ATTIBUTION DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La Municipalité assure un ramassage scolaire gratuit pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles de Montbard, de leur domicile à leur école de secteur.

✓ **Inscriptions Rentrée 2011/2012**

Les demandes d'inscription sont distribuées à tous les enfants ayant pris le bus scolaire durant l'année 2010/2011 ainsi qu'à tous les nouveaux élèves lors de leur inscription dans les écoles.

✓ **Nouvelles dispositions à compter de la rentrée 2011/2012**

- Tous les élèves empruntant le transport scolaire devront être en possession d'une carte de transport établie par la Mairie et à retirer au service des affaires scolaires. Ce titre de transport est obligatoire.

A cet effet, veuillez nous faire parvenir votre demande accompagnée d'une photo d'identité.

- Les demandes devront impérativement être faites avant le 16 septembre 2011.

- En cas de perte de la carte, une nouvelle **carte payante** sera établie (apporter une photo).

- Les demandes tardives seront examinées et acceptées sous réserve de places disponibles.

✓ **ATTENTION - Pour les dérogations scolaires** : il n'y aura pas de titre de transport scolaire.

Montbard, le 9 juin 2011